

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur,

Arrêté du - 2 AOUT 2013

**approuvant des modifications apportées aux statuts
d'une fondation reconnue d'utilité publique**

NOR : INTD1310793A

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat, notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 17 octobre 1990 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation pour la mémoire de la déportation », dont le siège est à Paris (75), et l'arrêté du 26 octobre 2000 qui a approuvé en dernier lieu la modification des statuts de la fondation, ensemble ses statuts ;

Vu, en date des 29 avril 2011 et 12 septembre 2012, les délibérations du conseil d'administration de la fondation ;

Vu, en date du 9 janvier 2013, la demande d'avis au ministre de l'économie et des finances ;

Vu, en date du 9 janvier 2013, la demande d'avis au ministre de l'éducation nationale ;

Vu, en date du 1^{er} février 2013, l'avis du ministre de la défense ;

Vu, en date du 7 mars 2013, l'avis de la ministre de la culture et de la communication ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

Arrête :

Article 1^{er}

La fondation dite « Fondation pour la mémoire de la déportation », dont le siège est à Paris (75), et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 17 octobre 1990, est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le - 2 AOUT 2013

POUR AMPLIATION

Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au chef du bureau
des Associations et Fondations

Laurent BARRAUD

Le chef du Bureau des Associations
et Fondations

Patrick AUDEBERT



